



Madame Laetitia AVIA

Députée de Paris
12^{ème} / 20^{ème}
arrondissements

Membre de la
Commission des Lois

Paris, le 1^{er} juillet 2021

Objet : 120 ans après la loi 1901 sur la liberté d'association

Madame, Monsieur,

En ce 1^{er} juillet 2021, cent-vingt ans après l'adoption de la loi Waldeck-Rousseau sur la liberté d'association, je me permets de vous écrire pour vous renouveler tout mon soutien et toute mon admiration pour les causes que vous portez et que vous défendez au quotidien.

Notre majorité et le Gouvernement mènent depuis le début de la mandature, une politique qui vise à soutenir et renforcer le secteur associatif. A l'issue de larges concertations, dès février 2018, le gouvernement a présenté une stratégie pour la vie associative autour de **3 priorités qui ont été depuis mises en œuvre** :

- 1. Renouveler le soutien de l'État aux associations.** Nous avons fait le choix de soutenir l'emploi dans les secteurs associatifs avec **la création de 1 000 postes FONJEP** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) en 2020, mais aussi celui de mieux accompagner les personnes qui s'engagent avec **le développement du « compte-asso » qui permet d'accéder à de nombreux services numériques**, comme la possibilité de valider les déclarations bénévoles au titre du compte d'engagement citoyen. **Le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) a été largement abondé cette année** et nous avons voté à l'échelle nationale un budget de 30 millions d'euros auquel nous y avons ajouté 15 millions d'euros issus des comptes bancaires inactifs. **Dans le 75, 96 associations ont obtenu une subvention allant de 5 000 à 20 000 euros**, pour un montant total de 760 602 euros lors de la dernière campagne.
- 2. Mieux soutenir le développement des activités d'utilité sociale en créant une culture de l'engagement.** C'est dans cet esprit, que nous avons créé le Service national universel et que nous soutenons les missions de services civiques. Cette année par exemple, 245 000 missions ont été créées. Le développement des activités d'utilité sociale dans les territoires a aussi été permis par des mesures économiques volontaristes. Nous avons notamment **facilité les dons des TPE/PME (jusqu'à 10 000 euros)** aux associations et **développé le mécénat financier et de compétences en reconnaissant l'engagement des entreprises par un label.**

3. **Mieux reconnaître le bénévolat afin de favoriser l'engagement de tous.** C'est pourquoi nous avons **créé la certification de « compétences et des connaissances acquises tout au long de l'engagement »**, pour que chaque bénévole puisse capitaliser sur son expérience dans son parcours professionnel. Nous avons également **élargi le compte d'engagement citoyen aux bénévoles encadrants** afin de permettre à un plus grand nombre d'acquérir des crédits pour se former. De plus, nous avons **renouvelé le dispositif de congés d'engagement** pour faciliter l'articulation entre temps professionnels et bénévoles.

Enfin, la mise en œuvre de dispositif comme le « Pass Sport » facilite l'accès aux associations sportives pour les jeunes. Grâce à cet outil, **5,4 millions d'enfants vont pouvoir bénéficier d'une aide de 50 euros** pour pratiquer une activité sportive près de chez eux.

La crise sanitaire a rappelé votre rôle fondamental pour les solidarités et la cohésion sociale dans notre pays. Grâce à votre engagement, le paysage associatif en France est riche d'une large diversité d'action et d'un vaste maillage territorial. Consciente de cette précieuse utilité, je suis pleinement engagée, avec le Gouvernement et la majorité présidentielle, pour vous soutenir et favoriser ainsi l'engagement de tous.

Mon équipe se tient également à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches :

Tél: 06.80.55.57.87

Mail : morgana.bendaoud.la@clb-an.fr

En vous remerciant pour votre action essentielle à la vie démocratique, sociale et culturelle de notre circonscription,

Bien à vous,



Laëtitia Avia
Députée de Paris